

TARIFS DES PRESTATIONS

Le tarif des prestations applicable aux personnes âgées dépendantes, conformément aux arrêtés n° 25-93 du 20 janvier 2025, du n° 25-254 du 05 février 2025 et du n° 25-149723 juin 2025 de Madame la Présidente du Conseil Général de Charente-Maritime, est fixé comme suit, **à compter du 1er juillet 2025**

Le tarif dépendance applicable aux personnes âgées dépendantes, conformément à l'arrêté national du 06 juin 2025, est fixé comme suit, **à compter du 1er juillet 2025**

Le tarif hébergement applicable aux personnes âgées dépendantes, non bénéficiaires de l'aide sociale, est fixé comme suit, par le gestionnaire de la structure d'hébergement, selon l'arrêté 2024-1270 du 31 décembre 2024 avec une évolution à hauteur de 3,21 % sur le tarif de 2024, **à compter du 1er septembre 2025**

E.H.P.A.D Jean Moulin et Jovinius		
À compter du 01 septembre 2025, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement sont fixés comme suit		
	Pour les résidents bénéficiaires de l'aide sociale	Pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale
Hébergement permanent et temporaire	65,42 €	65,93 €
Pour l'accueil de jour		Tarif unique
Hébergement en accueil de jour		18,96 €

À compter du 01 juillet 2025, les tarifs journaliers afférents à la dépendance sont fixés comme suit	
Pour tous les résidents en hébergement permanent	
Dépendance en hébergement permanent pour les résidents présents au 30/06/2025	
GIR 1 à 6	5,66 €
Dépendance en hébergement permanent pour les résidents admis après le 30/06/2025	
GIR 1 à 6	6,10 €
Pour tous les résidents en hébergement temporaire	
Dépendance en hébergement temporaire	
GIR 1 et 2	21,28 €
GIR 3 et 4	13,50 €
GIR 5 et 6	5,73 €
Pour toutes les Personnes âgées hébergées en accueil de jour	
Dépendance en accueil de jour	
GIR 1 et 2	21,66 €
GIR 3 et 4	13,75 €
GIR 5 et 6	5,83 €

Repas accompagnant : 10 € TTC par repas.

